

le 13 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DASES 373 G Subvention et convention avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de conclure une convention annuelle d'objectifs avec l'association Crésus Ile-de-France – Paris pour l'attribution d'une subvention de 20.000 euros au titre de l'année 2013 pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris, 15 rue des Abbesses (18e), pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement, pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Crésus Ile-de-France - Paris (18042), au titre de 2013 (2013_05999).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'autres interventions sociales à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.